

## MARCHES PUBLICS DE MAITRISE D'OEUVRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS  
RUE DU COMMERCE  
63230 PONTGIBAUD

### MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ATELIER ARTISANAL

Date et heure limites de réception des offres

**21 juin 2011 à 12h00**

**Renseignement(s) administratif(s) :**

Communauté de Communes  
Pontgibaud Sioule et Volcans  
Monsieur le Président

Tél : 04 73 88 75 58

Fax : 04 73 88 91 30

Courriel : [com.psv@orange.fr](mailto:com.psv@orange.fr)

### **Règlement de la Consultation**

# Règlement de la Consultation

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
2.1 - DELAIS D'EXECUTION	3
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	3
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
<b>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>4</b>
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	4
4.2 - VARIANTES	5
<b>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</b>	<b>5</b>
5.1 - COMPOSITION DU JURY	5
5.2 - CRITERES DE JUGEMENT	5
5.3 - SUITE A DONNER A LA CONSULTATION	5
<b>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</b>	<b>5</b>
6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	5
6.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	6
<b>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>6</b>
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	6
7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	6
7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	6

# Règlement de la Consultation

## Article premier : Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

**Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment en vue d'accueillir un garage de mécanique automobile à Chapdes Beaufort.**

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 210 000,00 Euros H.T..

### 1.2 - Etendue de la consultation

Cette consultation est une procédure adaptée ouverte de maîtrise d'œuvre passée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

### 1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Ne peuvent participer à cette consultation ainsi qu'aux missions de maîtrise d'œuvre, directement ou indirectement, les personnes ayant pris part à l'organisation et au déroulement de la compétition, les membres de leur famille (descendants, ascendants et leurs collatéraux), leurs préposés, leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.

### 1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>
Services d'architecture. (712000000)

## Article 2 : Conditions de la consultation

### 2.1 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'études sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

### 2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante, ni prestations supplémentaires ou alternatives n'est autorisée.

### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

## **Article 3 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des charges

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

## **Article 4 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

### 4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### **Pièces de la candidature :**

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique correspondant aux compétences suivantes (deux références par compétences) :
  - Présentation du candidat et des éventuels membres du groupement : compétences et composition de chacun des membres (CV...)

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 2 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

#### **Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter et **à signer** par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli constitué d'une première enveloppe intérieure contenant les « Pièces de la candidature » et d'une seconde enveloppe intérieure contenant les «Pièces de l'offre».

#### **4.2 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

### **Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

#### **5.1 - Composition du jury**

Sans objet.

#### **5.2 - Critères de jugement**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

**Garanties et capacités techniques et financières  
Capacités professionnelles**

**Au vu de références significatives**

-

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1- Prix des prestations	35
2- Délai d'exécution à préciser dans l'acte d'engagement	35
3- Moyens et références	30

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que la présente consultation pourra faire l'objet d'une négociation.

#### **5.3 - Suite à donner à la consultation**

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre les documents visés aux articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics, sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

### **Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

#### **6.1 – Transmission sous support papier**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un atelier artisanal**

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Communauté de Communes  
Pontgibaud Sioule et Volcans**

**Rue du Commerce**

**63230 PONTGIBAUD**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

#### 6.2 – Transmission électronique

Sans objet

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

### **Article 7 : Renseignements complémentaires**

#### 7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

#### **Renseignement(s) administratif(s) :**

**Monsieur le Président**

**Communauté de Communes**

**Pontgibaud Sioule et Volcans**

**Tél : 04 73 88 75 58**

**Fax : 04 73 88 91 30**

**Courriel : com.psv@orange.fr**

#### 7.2 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

La visite est laissée au libre choix du candidat.